

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/09/2025

Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 08

Nombre de membres présents : 05

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Septembre 2025

Etaient présents : Mrs Philippe FOURNIÉ, Christian DUSSEAU, Jean-Louis SPESSATO, Mmes Corine CUCCAROLO, Roseline FOUCHÉ.

Etaient absents: Mrs Axel GROMER, Fatah SALMI, Mme Valérie BELLOC, excusés.

Madame Corine CUCCAROLO a été élue secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Neuf du mois de Septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR : (Voir convocation)

1-Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 30/06/2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu, par voie dématérialisée, le compte rendu du 30 Juin 2025 et leur propose de le valider. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Approbation du plan de financement du Fonds de Concours de Terres des Confluences pour l'acquisition de matériel informatique et audiovisuel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel informatique et audiovisuel de la mairie est ancien et que des problèmes de sécurité des données sont en jeu à partir d'octobre 2025. En effet, Microsoft arrêtera définitivement les mises à jour de sécurité pour Windows 10 le 14 Octobre 2025 et les deux postes informatiques ne pourront passer en Windows 11 car ils sont trop vétustes. De ce fait, ils deviendront vulnérables aux risques de sécurité et aux virus exposant les données de la mairie à des attaques toujours plus sophistiquées.

Le vidéoprojecteur de la mairie n'est plus utilisable car la lentille est endommagée avec de multiples tâches. Le changement de ce matériel est indispensable pour que pouvoir projeter des textes et des photos lors de réunions ou d'événements.

Les devis pour ces différentes acquisitions, établis par l'entreprise Indy System, s'élèvent à 3 467,33 € TTC soit 2 914,44 € HT.

Monsieur le Maire va demander à la communauté de communes Terres des Confluences de pouvoir bénéficier du Fonds de Concours pour la prise en charge de 50 % de ces travaux.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Financier	Montant HT
Terres des Confluences : Fonds de concours	1 457,22 €
Autofinancement de la commune	1 457,22 €

Votants : 05 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 05

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

3-Convention d'occupation du Foyer Rural par l'association « Studio MT Danse »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme DELBOULBES Mélanie, professeur de danse, souhaite continuer les cours de danse au Foyer Rural qui ont commencé en octobre 2024.

Les cours pourront reprendre à partir de Septembre 2025 mais ils se dérouleront uniquement les jeudis à raison de 5 heures de cours dans la journée.

Le forfait d'occupation de la salle a été fixé à 250,00 € pour l'année 2025/2026.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce tarif de location et de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 05 Contre : 0 Abstention : 01 Pour : 04

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

4- Convention d'occupation de l'ancienne école par le Relais Petite Enfance Intercommunal (RPE) de Terres des Confluences

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les éducatrices de Terres des Confluences reçoivent de jeunes enfants durant deux matinées d'éveil par semaine au sein de l'ancienne école.

Des permanences d'accueil pour les parents sont également organisées les lundis, mardis et jeudis après-midi dans ces mêmes locaux.

Ce Relais Petite Enfance Intercommunal et Itinérant est un lieu d'écoute, de rencontre, d'information et d'animation pour les professionnels de l'accueil individuel.

Une convention de mise à disposition à titre gracieux doit être établie entre la commune et la communauté de communes Terres des Confluences pour l'année 2025 et elle sera reconductible chaque année par tacite reconduction.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette convention de mise à disposition à titre gracieux et de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 05 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 05

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

5 - Convention d'occupation du Foyer Rural par l'association « Le défi Castelsarrasinois » pour la Maison Sport Santé- UFOLEP 82

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme VERDIER Sandrine, éducatrice sportive de l'association « Le Défi Castelsarrasinois » souhaite continuer les cours de gymnastique au Foyer Rural du 1^{er} Septembre 2025 au 30 Juin 2026.

Les cours se dérouleront uniquement les mardis et vendredis de 10h30 à 11h30 soit 2 heures de cours par semaine.

Monsieur le Maire propose de continuer à prêter cette salle à titre gracieux. Il donne lecture de la convention et demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette convention et de l'autoriser à la signer.

Votants : 05 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 05

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

6 – Modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les documents de ce PLUi-H leur ont déjà été envoyés il y a quelques mois.

Le projet de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) a été reçu pour avis le 28 Juillet.

Après la lecture du projet de modification du PLUiH, il apparaît que ce changement convient aux besoins de la commune, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner un avis favorable de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat et met au vote cette modification.

Votants : 05 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 05

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

7 – Zones d'accélération de la production des Energies Renouvelables (ZAER)

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une consultation des habitants de la commune a été faite à l'aide d'un questionnaire envoyé par voie électronique et en version papier le 02 Mai avec une réponse souhaitée avant le 30 Juin.

A ce jour, huit réponses ont été reçues, soit moins de 5% de la population de la commune.

Suite à ce nombre insuffisant de réponses de la population, le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de décision.

Votants : 05 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 05

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

Le Maire,
Philippe FOURNIÉ

La secrétaire de séance,
Corine CUCCAROLO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.